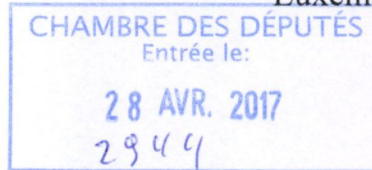




Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 28 avril 2017



Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous souhaitons poser quelques questions à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

Il nous revient que dans le cadre du réaménagement du Ban de Gasperich et du lotissement de la Cloche d'Or, la rue Christoph Willibald Gluck risquerait d'être fermée à la circulation.

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

- Monsieur le Ministre peut-il confirmer ces informations ?
- Dans l'affirmative, quelles en sont les raisons exactes ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Serge Wilmes
Marc Lies
Députés



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Luxembourg, le 07 JUIN 2017

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

07 JUIN 2017

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°2944 du 28 avril 2017 des honorables députés Monsieur Marc Lies et Monsieur Serge Wilmes, concernant la fermeture de la rue Christoph Willibald Gluck, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch

Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire N°2944 du 28 avril 2017 de Messieurs les Députés Marc Lies et Serge Wilmes

Par leur question parlementaire, les honorables Députés voudraient savoir si, dans le cadre du réaménagement du Ban de Gasperich et du lotissement de la Cloche d'Or, la rue Christophe Willibald Gluck risque d'être fermée à la circulation.

Dans l'état actuel de la planification constructive du nouveau carrefour Gluck et du lot 1 du Ban de Gasperich, il est prévu que la rue Ch. W. Gluck reste accessible à partir de ce nouveau carrefour Gluck en tournant à droite depuis le nouveau boulevard Kockelscheuer qui traversera le Ban de Gasperich jusqu'au pôle d'échange Cloche d'Or. L'accès à la rue depuis le boulevard Kockelscheuer, en provenance du Ban de Gasperich et en tournant à gauche, ne serait pas possible. En provenance de la rue Ch. W. Gluck, le tourne-à-droite sur le boulevard Kockelscheuer vers le Ban de Gasperich est obligatoire, tandis que le tourne-à-gauche vers le carrefour Gluck ne sera pas possible.

La réglementation de la circulation dans la rue Ch. W. Gluck ne relève pas de la compétence de mes services, mais des autorités communales de la Ville de Luxembourg. En effet, la rue Ch. W. Gluck ne relève pas de la voirie de l'Etat, mais de la voirie communale. Or, en application de l'art. 5, paragraphe 3 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, « [...] *les autorités communales peuvent réglementer ou interdire en tout ou en partie, temporairement ou de façon permanente la circulation sur les voies publiques du territoire de la commune pour autant que ces règlements communaux concernent la circulation sur la voirie communale* [...] ».